

Paris, le 27 février 2026

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE
ET DES CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES D'INSERTION
ET DE PROBATION (RH4)

Dossier suivi par :
Section de gestion des personnels du
corps de commandement

✉ cdc.dap-sa-rh4@justice.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les directeurs
Interrégionaux des services pénitentiaires

Madame la directrice de l'école nationale
d'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du service national du
Renseignement pénitentiaire

Madame la cheffe du pôle de soutien à
L'administration centrale

**Objet : Campagne de mobilité des corps de commandement du personnel de surveillance de
l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2026.**

- P.J. :**
- Fiche de vœux (annexe 1) ;
 - Liste des postes vacants et susceptibles de devenir vacants (annexe 2)
 - Trame vierge de fiche de compte-rendu d'entretien – CRE (annexe 3) ;
 - Procédure de connexion au portail Harmonie (annexe 4) ;
 - Procédure de saisie de vœux (annexe 5) ;
 - Fiches de poste.

La campagne de mobilité annuelle 2026 des corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire est ouverte à compter de ce jour. Vous trouverez en annexe 2, les listes des postes profilés et non profilés à pourvoir.

I. Les dispositions communes

a) La dématérialisation des vœux

La campagne de mobilité s'opère de manière dématérialisée via le portail des ressources humaines Harmonie. **Dès lors, il est demandé aux gestionnaires RH de proximité de prendre toutes les dispositions utiles pour permettre aux agents d'accéder à cette plateforme et de les accompagner autant que nécessaire dans la saisie de leurs vœux de mutation.**

Pour une bonne prise en compte des vœux de mutation, les agents doivent impérativement émarger la fiche de vœux Harmonie.

Seuls les agents en position administrative particulière (détachement sortant, disponibilité, congé parental, congé longue durée, congé de longue maladie, formation professionnelle, etc.) et qui n'ont pas accès au portail Harmonie sont autorisés à candidater sur papier libre en transmettant leur fiche de vœux (Annexe 1) à leur dernier service gestionnaire.

b) L'expression des vœux

Les agents peuvent exprimer **10 vœux de mutation au maximum, classés par ordre de priorité.**

Le motif de la demande de mutation doit être clairement indiqué (convenances personnelles, rapprochement de conjoint, etc.).

Les agents qui sollicitent une mutation liée à celle de leur conjoint doivent préciser son nom, son grade, son affectation ainsi que sa date de mobilité.

c) Les échéances

Le calendrier étant contraint, il est demandé à chacun de respecter le calendrier des différentes opérations à mener afin de garantir une publication des résultats dans les délais impartis.

La date limite pour formuler un vœu de mutation est fixée au 17 mars 2026 minuit.

La publication des résultats de la campagne de mobilité des corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire 2026 interviendra à compter du 20 mai 2026.

La date de prise de fonctions est fixée au 1^{er} septembre 2026 pour l'ensemble des postes. L'attention est portée sur la date de prise de poste qui ne pourra faire l'objet d'aucun report en raison des élections professionnelles de décembre. Les agents devront donc avoir rejoint leur nouvelle affectation dès le 1^{er} septembre 2026.

d) Les règles d'annulation

Aucune annulation ou modification de vœu **ne sera acceptée au-delà du 20 mars 2026.**

II. Les dispositions relatives aux vœux de mutation sur poste profilé

a) Les modalités

Les vœux de mutation sur un poste profilé doivent être saisis dans Harmonie conformément aux règles précisées dans les fiches de procédure jointes (annexes 4 et 5) **et être systématiquement accompagnés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.**

De plus, **les agents doivent impérativement solliciter un entretien** auprès du responsable mentionné dans la fiche de poste et sans attendre la fin des échéances fixées. A défaut, ils sont invités à prendre attache de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) compétente.

La date limite des entretiens est fixée au vendredi 20 mars 2026.

b) La transmission des demandes de mutation par les services compétents (DISP, ENAP, SNRP, DAP)

Les demandes de mutation (fiches de vœux et éventuels documents justificatifs pour les personnels en situation particulière) ainsi que les comptes rendus d'entretiens (pour les postes profilés uniquement - annexe 3) doivent être transmises au bureau de la gestion des personnels de la DAP par courrier électronique (cdc.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr), au fur-et-à-mesure de leur validation, **au plus tard le 24 mars 2026 à 18 heures.** Seuls les dossiers complets seront enregistrés.

Préalablement, chaque service est invité à s'assurer de la validité des documents et à vérifier la complétude des dossiers transmis. Il est en outre demandé de ne pas doubler les envois par courrier postal.

Il est précisé que les candidatures et les comptes rendus d'entretiens doivent faire l'objet d'envois séparés.

III. Le périmètre des vœux de mutation

a) Le principe général

Les capitaines et commandants pénitentiaires de **catégorie A** régis par le décret n°2023-1341 du 29 décembre 2023 peuvent candidater **sur l'ensemble des postes publiés, profilés et non profilés.**

b) Les postes non profilés

Les capitaines et commandants pénitentiaires de **catégorie B** régis par le décret N°2006-441 du 14 avril 2006, peuvent postuler **sur l'ensemble des postes non profilés.**

c) Les postes profilés

Les capitaines et commandants pénitentiaires de catégorie A, peuvent postuler sur l'ensemble des postes profilés.

d) Les candidatures des capitaines pénitentiaires primo affectés

En vertu de l'article 28 du décret n°2023-1341 du 29 décembre 2023 et de l'article 27 du décret 20006-441 du 14 avril 2006, portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, **les lieutenants et capitaines pénitentiaires demeurent affectés pendant une durée minimale de 2 ans dans l'établissement où ils sont nommés en qualité de stagiaire. Il peut toutefois être dérogé à cette règle en vue de pourvoir un poste pour lequel aucune autre candidature de fonctionnaire titulaire du corps d'appartenance (catégorie A, catégorie B) n'est retenue.**

Il est demandé de porter, sans délai, la présente note à la connaissance des personnels concernés placés sous votre autorité.

Pour le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales
Par délégation,

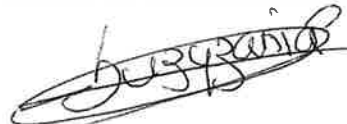
Jeanne KRZYZANIAK

Adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des personnels
de surveillance et des conseillers pénitentiaires d'insertion et
de probation (RH4)

MINISTERE DE LA JUSTICE

Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire

Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 354

LECTURE 1

THEORY OF QUANTUM MECHANICS

LECTURE 2

THEORY OF QUANTUM MECHANICS

LECTURE 3

THEORY OF QUANTUM MECHANICS

LECTURE 4

THEORY OF QUANTUM MECHANICS

LECTURE 5

THEORY OF QUANTUM MECHANICS